

Validation du procès-verbal de la CFVU du 03 avril 2025

La Commission de la formation et de la vie universitaire

*Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L 712-6-1,
Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;*

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la CFVU du 03 avril 2025.

Membres en exercice : 33
Membres présents : 13
Membres représentés : 7
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Visa de la Vice-Présidente CFVU, en charge des formations et des réussites

Catherine KERBRAT RUELLAN

Documents en annexe :

- PV de la CFVU du 03/04/2025

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS :
20 juin 2025

